

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la
délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale
photovoltaïque au sol à la demande de la société GDSOL 101 sur la
parcelle AR 165 sur la commune de Laramière

Par arrêté n° E-2022-358 du 27 décembre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du lundi 30 janvier 2023 au mercredi 01 mars 2023 inclus**.

À l'issue de l'enquête publique, la préfète du Lot statuera sur la décision d'autorisation des opérations envisagées au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Pendant la durée de l'enquête, les éléments du dossier d'enquête publique comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage sont consultables :

– sur support papier en mairie de Laramière, siège de l'enquête, et mis à disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

– sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture au public ;

– sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <https://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaique-gdsol-101-laramiere-a13932.html>.

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-Marie ROUX, siègera en mairie de Laramière pour recevoir les personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations sur l'opération projetée, aux jours et heures définis comme suit :

- **le lundi 30 janvier 2023, de 15h00 à 17h00 ;**
- **le samedi 18 février 2023, de 10h00 à 12h00 ;**
- **le mercredi 01 mars 2023, de 15h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

– sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur déposé à la mairie de Laramière, aux heures d'ouverture au public ;

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participationdupublic46@lot.gouv.fr ;

– par courrier postal adressé à la mairie de Laramière (46 260), à l'attention de M. le commissaire Enquêteur, avec la mention « PV GDSOL ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en DDT du Lot et en mairie de Laramière ainsi que sur le site Internet des services de l'État du Lot via le lien <https://www.lot.gouv.fr/parc-photovoltaïque-gdsol-101-laramiere-a13932.html> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès du maître d'ouvrage, la société GDSOL 101, représentée par M. Guillaume CASTELLAZZI par téléphone (06 25 46 59 58) ou par courriel (guillaume.castellazzi@gdsolaire.com).

Fait à Cahors, le 29 décembre 2022

Le Directeur départemental
des territoires



Jean-Pascal LEBRETON